

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1252 du 28 novembre 1949 :

n° 1252

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 novembre 1949

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1949

Date du numéro

30 novembre 1949

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2e classe Hamad Ibrahim, matricule 1821, de la 3e compagnie de milice à Djibouti, décédé à l'hôpital de Djibouti le 17 novembre 1949, est rayé des contrôles de la milice indigène à compter du 18 novembre 1949.